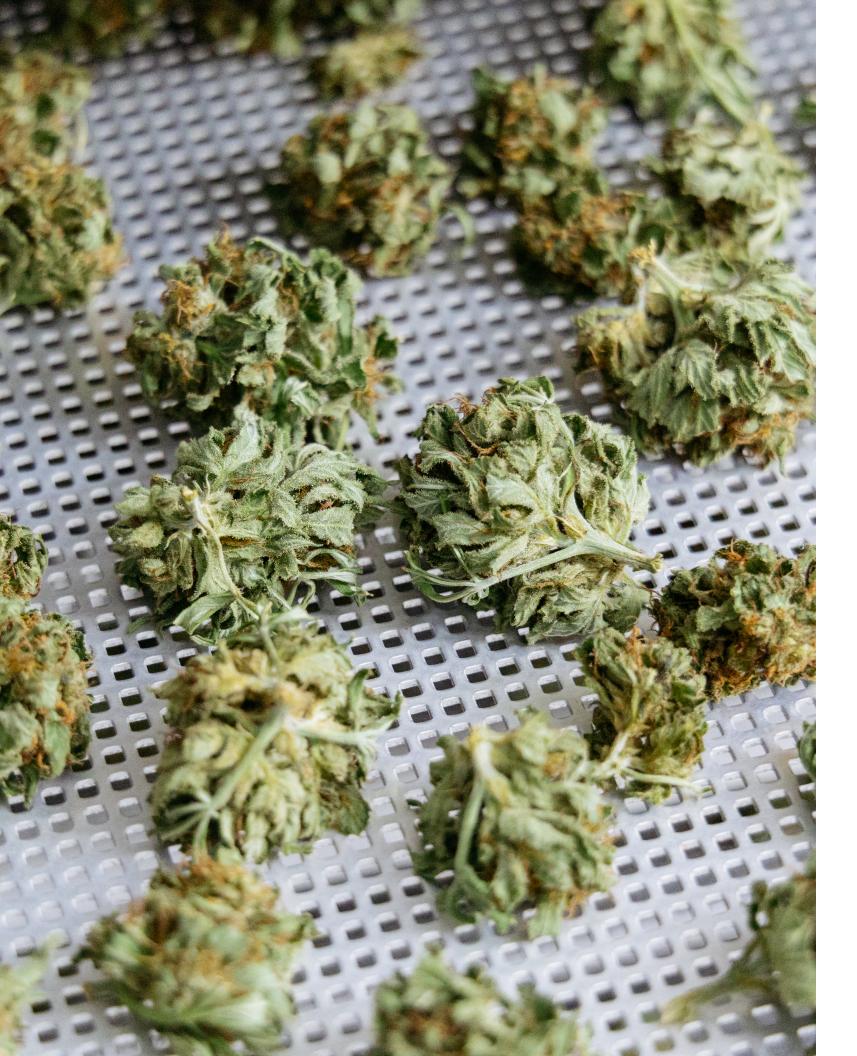
MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO: LES CHIFFRES





L'OCS PUBLIE L'ARTICLE INTITULÉ MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO: LES CHIFFRES, À TITRE DE RESSOURCE POUR TOUS LES ONTARIENS ADULTES.

En tant que grossiste et distributeur du cannabis récréatif légal de l'Ontario, l'OCS a pour mandat d'offrir une alternative compétitive au marché illégal, de se faire le champion d'une industrie de cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. L'OCS est fière de partager des données visant à informer les Ontariens adultes des progrès réalisés dans l'industrie légale du cannabis, soutenant ainsi notre vision qui consiste à favoriser le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

L'information contenue dans cette publication démontre l'étendue et la portée des opérations de vente au détail du cannabis en Ontario et la croissance de l'accès au cannabis légal au fil du temps. Le présent document vise à donner un aperçu des principaux faits et chiffres pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023, ainsi que des données historiques pertinentes d'une année par rapport à l'autre à partir de 2022. Dorénavant, l'OCS prévoit la mise à jour et la publication de *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres* de façon emestrielle.

Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres fera l'objet de plusieurs éditions au fil du temps et l'OCS vous invite à lui faire part de vos commentaires afin d'améliorer la valeur de cette publication pour les Ontariens adultes. Envoyez vos commentaires à l'OCS à l'adresse inquiries@ocs.ca.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ: Les données fournies dans la présente publication ne le sont qu'à titre informatif. L'OCS est l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de tous les droits, titres et intérêts liés à la présente publication. Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1er janvier - 31 décembre 2023), et de toutes les données qui y sont contenues, lesquels ne peuvent être utilisés; les idées qui en découlent ne peuvent être exploitées, qu'avec l'approbation écrite de l'OCS. Conformément à ce qui précède, aucune partie autre que l'OCS n'est autorisée à modifier, publier, transmettre, participer au transfert ou à la vente, créer des œuvres dérivées ou exploiter ou utiliser de quelque manière que ce soit la présente publication, Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1er janvier - 31 décembre 2023), ou toutes les données qui y sont utilisées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'OCS.

Ladite publication est destinée à des fins d'orientation et de renseignements d'ordre général uniquement. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme une forme de rapport financier ou comme une recommandation d'achat, de vente ou de consommation de l'un des produits énumérés. Les données fournies n'ont pas été vérifiées et n'ont pas été rapprochées des données officielles de l'OCS. L'OCS ne peut par conséquent être tenue pour responsable de l'utilisation éventuelle de cette publication.

This document is also published in English. It is available on OCS.ca.





88 % DE LA POPULATION ADULTE DE L'ONTARIO EST DESSERVIE PAR 1714 MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS DANS 353 MUNICIPALITÉS DE LA PROVINCE.



L'ACCÈS DES CONSOMMATEURS AU CANNABIS AUTORISÉ S'EST ACCRU AVEC UN SUPPLÉMENT NET DE 80 MAGASINS SUR LE MARCHÉ DE L'ONTARIO.



Ventes totales en 2023 dans les magasins de cannabis autorisés en Ontario

1 941 213 130 ^{\$}

Nombre total d'unités expédiées aux magasins de cannabis autorisés de l'Ontario en 2023

94 507 896

Nombre d'unités de gestion des stocks (UGS) de produits actifs en Ontario

3983

Prix de gros moyen par gramme (fleur séchée)

4,05\$

Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, y compris les fleurs séchées et les préroulés

74 % DES PERSONNES INTERROGÉES PENSENT QUE LA LÉGALISATION DU CANNABIS A ÉTÉ BÉNÉFIQUE POUR LE CANADA.

Consommation et comportements des consommateurs

47 %

des Ontariens consomment du cannabis au cours d'une année normale **27** %

des Ontariens consomment du cannabis occasionnellement 20 %

Ontariens consomment du cannabis régulièrement **54** %

des consommateurs achètent uniquement du cannabis légal 39 %

Canaux d'achat des consommateurs

des consommateurs achètent à la fois du cannabis légal et illégal **7** %

consommateurs achètent uniquement du cannabis illégal

Source : Recherche commandée par l'OCS auprès d'adultes ontariens

ACCÈS AUX CONSOMMATEURS DYNAMIQUE DU MARCHÉ

Nombre total de magasins de cannabis autorisés en Ontario

1714 15%

Nombre de magasins de cannabis autorisés par région en 2023

Ouest 26 MAGASINS (5 %) EGA*

Nord 21 MAGASINS (18 %) EGA



Toronto 8 MAGASINS (-2 %) EGA



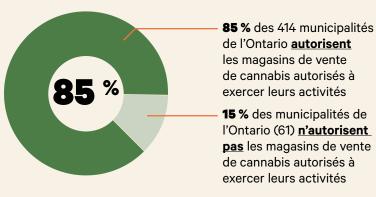
Nord Ouest

Est

RGT

■ Toronto

Les municipalités ont opté pour la vente au détail du cannabis



Distance moyenne pour se rendre à un magasin de vente de cannabis autorisé en Ontario

10 155 606

Nombre d'adultes âgés de 19 ans et plus

desservis par les magasins de cannabis

autorisés en Ontario

3.16 KM

en réduction par rapport à 3,57 km en 2022



Magasins mis en service et magasins mis hors service*

Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés ouverts en 2023, contre 497 magasins en 2022 (-44 %)

Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés mis hors service



LES MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS **AUTORISÉS MIS EN SERVICE** ONT DÉPASSÉ **DE 94 % LES MAGASINS MIS HORS SERVICE** EN 2023.

nbre de magasins de cannabis autorisés à exercer leurs activités auprès de l'OCS. Ce chiffre ne représente pas le nombre de nouvelles ouvertures nettes de magasins de cannabis

*Glossaire des termes en page 18

06



effectuées aux magasins **67 670**

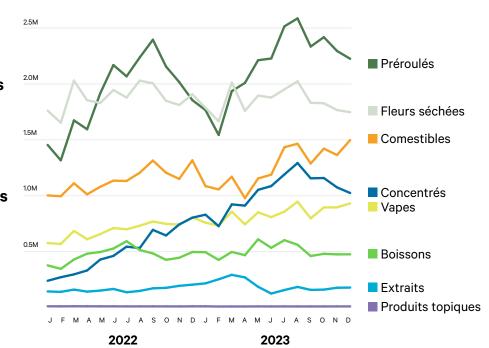
Total des livraisons

Nombre moyen de livraisons aux magasins par semaine

1301

Nombre moyen des livraisons quotidiennes aux magasins

260



Unités de produits distribués aux magasins par mois

Unités de produits expédiés aux magasins de l'Ontario

94 507 896

1 des 80 996 938 unités expédiées en 2022

Unités de produits expédiés aux magasins, par région



27 495 397

1 des 23 502 570 (17 %) EGA



7 631 738 1 des 6 542 477 (17 %) EGA



14 719 230 des 11 946 300 (23 %) EGA



21 791 033 des 19 281 924 (13 %) EGA

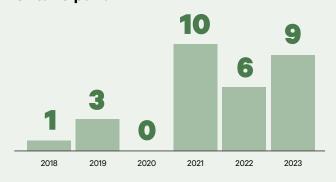


22 870 498 des 19 723 667 (16 %) EGA

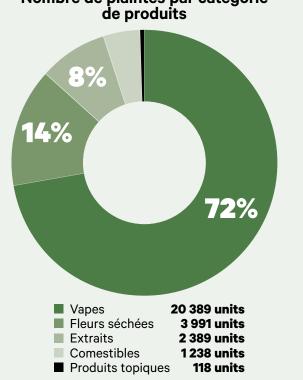




Nombre de rappels de produits en Ontario par an







Total des UGS de produits actifs au 31 décembre 2023

3983

Soit **1** 1 018 de plus qu'en 2022



Nombre d'unités de gestion des stocks (UGS) ajoutées et supprimées

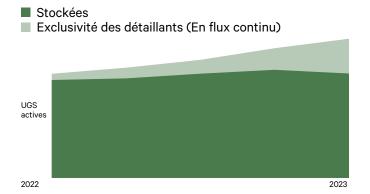
1 2 847

nouvelles UGS ajoutées en 2023

1829

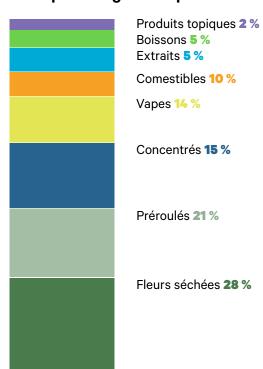
UGS supprimées en 2023*

Nombre d'UGS actives ajoutées en 2023



^{*}La plupart des UGS sont supprimées à la demande des producteurs agréés dans le cadre de leurs processus internes de rationalisation des UGS

UGS actives par catégorie de produits*





^{*}Valeurs arrondies au nombre entier le plus proche

Grammes totaux de cannabis vendus

338 606 177 g

123,3 %

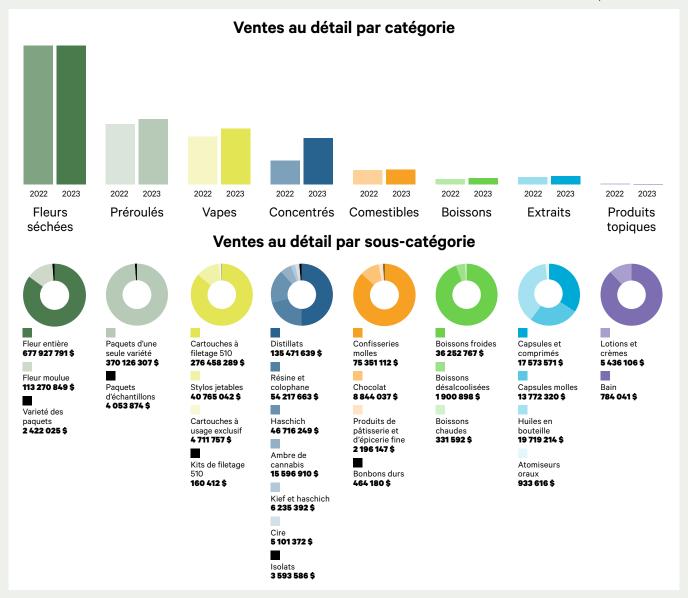
d'augmentation en glissement annuel, par rapport aux 274 593 958 g vendus en 2022

Valeur totale des ventes légales du cannabis

11 941 213 130 ^{\$}

112,1 %

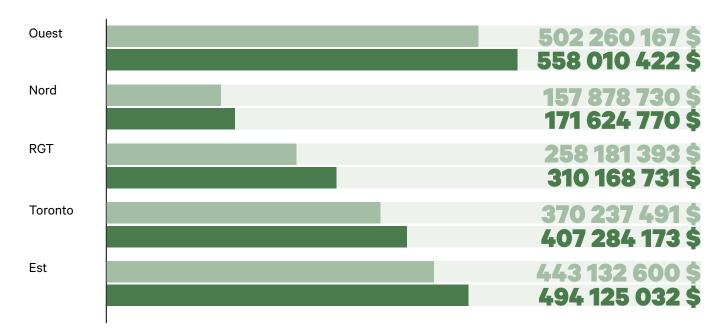
d'augmentation en glissement annuel, par rapport aux 1731 690 382 \$ vendus en 2022





Ventes au détail par région

■ 2022 **■** 2023



MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES



| | 20 | 22 | 2023 | En glissement annuel |
|-------------|---------|------|------|----------------------|
| Préroulés | 5,45 | 5,04 | \$ | 8 % |
| 3,5 grammes | 6,06 | 5,47 | \$ | 10 % |
| 7 grammes | 3,31 \$ | 3,41 | \$ | 3 % |
| 14 grammes | 4,06\$ | 3,92 | \$ | 3 % |
| 28 grammes | 3,03 \$ | 2,88 | \$ 1 | 5 % |

L'OCS fixe les prix de gros de vente de cannabis autorisé dans les magasins. L'assortiment d'UGS disponibles dans différents niveaux de prix peut entraîner des variations de prix par gramme, selon le format. Ces prix de gros servent également à fixer les prix pour le consommateur final sur OCS.ca. En Ontario, les magasins de vente de cannabis autorisés fixent leurs propres prix. Par conséquent, les prix peuvent varier d'un type de produit à l'autre, d'un magasin à l'autre.

*Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, incluant les fleurs séchées et les préroulés.

CINQ PREMIÈRES MARQUES PAR CATÉGORIE EN UNITES **VENDUES**

Fleurs séchées











Préroulés











Vapes











Concentés











Comestibles











Boissons











Huiles











Capsules











Produits topiques



MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES





NOON&NIGHT

Dosecann

L'OCS fait mener des études auprès d'Ontariens adultes afin de comprendre le marché du cannabis en Ontario, dont voici quelques éléments clés.

74 % DES PERSONNES INTERROGÉES PENSENT QUE LA **LEGALISATION DU CANNABIS A** ÉTÉ BÉNÉFIQUE POUR LE CANADA.



Avantages de la légalisation du cannabis (CLASSEMENT)

- 1. Accès à des produits de cannabis plus sûrs 1. Problèmes de sécurité liés à une
- 2. Moins de condamnations pour consommation de cannabis
- 3. Vente légale de cannabis générant des recettes fiscales

Inconvénients liés à la légalisation du cannabis (CLASSEMENT)

- consommation irresponsable
- 2. Les consommateurs ne sont plus condamnés pour usage ou possession de cannabis
- 3. Normalisation de la consommation du cannabis

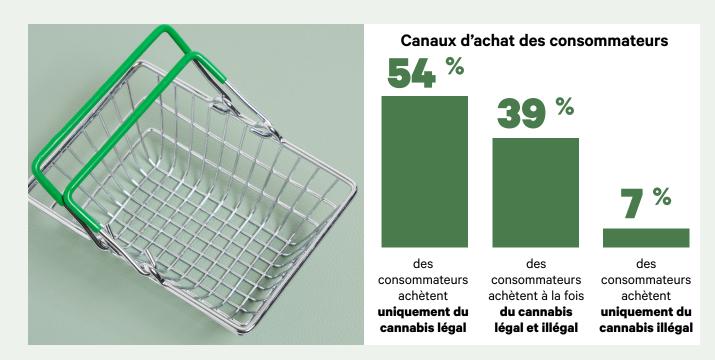
Répondant au sondage, les Ontariens adultes étaient le plus souvent d'accord avec les affirmations suivantes (CLASSEMENT)

- « L'usage irresponsable du cannabis (par exemple au volant) pose des problèmes de sécurité »
- « Le cannabis autorisé contribue à l'essor des entreprises locales en Ontario »
- « Les avantages du cannabis légal l'emportent sur les risques »

des Ontariens consomment du cannabis régulièrement

des Ontariens consomment du cannabis occasionnellement

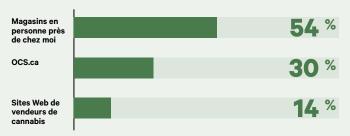
47 % DES ONTARIENS CONSOMMENT **DU CANNABIS** RÉGULIÈREMENT OU OCCASIONNELLEMENT.







Catégories de vendeurs de cannabis auxquelles les consommateurs s'adressent pour obtenir des réponses à leurs questions



GLOSSAIRE

UGS actives

Produits disponibles à la vente dans le catalogue de l'OCS, soit par le biais d'un stock, soit par le biais d'une exécution en flux continu.

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO)

La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) délivre des licences aux exploitants de magasins de détail admissibles et réglemente la vente de cannabis dans les magasins de cannabis autorisés de l'Ontario. Elle établit des normes opérationnelles pour les exploitants de magasins de détail agréés afin qu'ils respectent la *Loi de 2018 sur la licence de cannabis* et ses règlements. Ces normes sont décrites dans le Guide de réglementation de la vente au détail du cannabis de l'AGCO.

Magasin de vente de cannabis autorisé

En Ontario, les consommateurs peuvent légalement acheter du cannabis en personne uniquement dans les magasins de cannabis autorisés par la CAJO. Les magasins de vente de cannabis autorisés disposent de locaux faits en briques et en mortier et peuvent offrir des services de commande en ligne pour livraison ou cueillette sur place. Ces magasins sont identifiables par le sceau provincial de vente au détail noir et blanc visible à l'extérieur de l'entrée du magasin.

Légalisation du cannabis

La *Loi sur le cannabis* est une loi fédérale entrée en vigueur le 17 octobre 2018, qui légalise l'accès au cannabis récréatif au Canada. La loi régit la production, la distribution, la vente et la possession du cannabis dans tout le Canada et garantit la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Centre de distribution

L'entrepôt de 220 000 pieds carrés de l'OCS,

exploité par Domain Logistics à Guelph, en Ontario. Il fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et livre dans tous les coins de la province.

Région du Grand Toronto

La région du Grand Toronto, ou GRT, fait référence aux divisions de recensement suivantes, hormis celle de Toronto: Durham, York, Peel et Halton.

Canaux d'achat légaux

Au Canada, les provinces et les territoires sont responsables de l'établissement de leurs propres règles en matière de vente de cannabis et d'emplacement des magasins, entre autres réglementations. En Ontario, le cannabis récréatif autorisé ne peut être acheté que par des adultes âgés de 19 ans ou plus et uniquement dans les magasins de cannabis agréés par la CAJO et en ligne sur le site OCS.ca. Il est illégal d'acheter du cannabis auprès de sources non autorisées.

Producteur agréé

Un producteur agréé est une organisation autorisée par Santé Canada à exercer des activités liées au cannabis, notamment la culture, la transformation, la recherche et le développement, ainsi que la vente de cannabis à des fins médicales et non médicales. Santé Canada tient à jour une liste complète des Cultivateurs, transformateurs et vendeurs de cannabis autorisés en vertu de la Loi sur le cannabis.

Selon la loi, l'OCS n'achète du cannabis qu'auprès de producteurs agréés autorisés par Santé Canada à vendre du cannabis pour le marché récréatif légal.

OCS.ca

Plateforme de commerce électronique en ligne de la province qui fournit des produits de cannabis autorisés aux consommateurs âgés de 19 ans et plus dans tous les coins de l'Ontario. En plus d'être un site de vente au détail, OCS.ca donne la priorité à l'éducation du public par le biais d'initiatives telles que Cannabis rendu clair, qui aide les consommateurs nouveaux et expérimentés à en apprendre davantage sur le cannabis récréatif et sa consommation responsable.

Magasins mis hors service

Établissements où le propriétaire légal figurant dans le dossier a cessé ses activités et oeuvré avec l'OCS en vue de régler et de clôturer son compte. Il se peut que l'établissement soit encore en activité sous la direction d'un nouveau propriétaire et qu'il dispose d'un compte OCS distinct.

Magasins mis en service

Détenteurs d'une Autorisation de magasin de vente au détail qui se sont engagés auprès de l'OCS et ont terminé le processus d'intégration pour devenir client de l'OCS pour un lieu spécifique. Cela inclut les établissements qui n'ont pas encore ouvert et les comptes créés pour les nouveaux propriétaires d'établissements existants.

Société ontarienne de cannabis (OCS)

La Société ontarienne de cannabis (OCS) est un organisme de la Couronne appartenant exclusivement à la province de l'Ontario qui exploite la plus grande organisation légale et centralisée de vente en gros de cannabis au monde. Elle offre aux adultes ontariens âgés de 19 ans et plus un accès sûr à des produits de cannabis récréatif testés et traçables. L'OCS a pour mandat d'offrir une alternative compétitive au marché illégal, de promouvoir industrie du cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. La mission de l'OCS est de permettre un marché du cannabis dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, fondée sur la sélection, le service et la qualité.

Prix par gramme (fleurs séchées)

Représente le prix de gros moyen par gramme de fleur séchée vendue par l'OCS aux magasins de cannabis autorisés en Ontario. Ce prix ne représente pas le prix de détail moyen de la fleur séchée; les magasins de cannabis autorisés peuvent fixer les prix des produits à leur propre discrétion.

Catégorie de produit

Désigne le type de produit du cannabis (par exemple, la fleur séchée, les vaporisateurs et les comestibles).

Santé Canada documente et surveille les rappels, fournit des conseils aux producteurs autorisés et vérifie la conformité aux exigences en matière de rappel énoncées dans la *Loi sur le cannabis* et ses règlements.

Sous-catégorie de produit

Désigne un type de produit spécifique au sein d'une catégorie de produits (par exemple, la fleur entière et la fleur moulue sont des sous-catégories de la fleur séchée).

Rappel de produits (cannabis)

Le rappel d'un produit de cannabis comprend toute mesure prise par un Producteur agréé afin de corriger ou de retirer un produit de la vente et de la distribution, ainsi que d'informer tous les clients de la chaîne d'approvisionnement concernés et le public. Les rappels sont lancés lorsque les produits du cannabis peuvent présenter un risque pour la santé ou la sécurité ou ne répondent pas aux exigences réglementaires.

Region(s)

Cinq zones géographiques classées en fonction de leur emplacement, qui forment ensemble la province de l'Ontario : région de l'Est, région du Grand Toronto, région du Nord, région de Toronto et région de l'Ouest.

GLOSSAIRE

Chaque région est composée de diverses divisions de recensement telles que définies par Statistique Canada. Par exemple, la région Ouest comprend les divisions de recensement suivantes : Dufferin, Wellington, Hamilton, Niagara, Haldimand-Norfolk, Brant, Waterloo, Perth, Oxford, Elgin, Chatham-Kent, Essex, Lambton, Middlesex, Huron, Bruce, Grey et Manitoulin.

Exclusivité des détaillants (En flux continu)

Le terme « En flux continu » fait référence à un modèle de distribution d'OCS dans lequel les magasins de cannabis agréés peuvent commander des produits à partir d'un catalogue élargi d'articles qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution d'OCS.

Ces articles sont expédiés du producteur agréé au centre de distribution d'OCS, où ils sont emballés et expédiés au détaillant. Les produits en tranfert sont exclusifs aux détaillants et ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca.

Stocké

Stocké est une désignation de l'OCS pour les produits qui sont physiquement stockés et gardés en inventaire au centre de distribution de l'OCS avant d'être vendus. Les articles désignés comme étant en stock sont mis en vente dans les magasins de cannabis autorisés par l'intermédiaire du portail interentreprises de l'OCS et aux adultes de l'Ontario à travers le site OCS.ca.

Unité de gestion des stocks (UGS)

Une unité de gestion des stocks (UGS) représente un produit (dans ce cas, un produit légal à base de cannabis) et constitue l'unité de mesure dans laquelle le stock est géré.

Unités

20

Désigne les produits de cannabis individuels d'un format défini disponibles à la vente. Cette information indique la quantité d'un produit particulier ou d'une UGS en stock, son taux de vente, etc.

Prix de gros

Le montant payé à l'OCS (le vendeur) par un magasin de vente de cannabis autorisé (l'acheteur) pour des marchandises fournies.

En glissement annuel (EGA)

Période définie utilisée pour comparer les résultats séquentiels d'une année à l'autre.

Boissons

Disponibles dans une grande variété de formats, les boissons infusées au cannabis comprennent des sodas prêts à boire, des limonades et d'autres boissons aromatisées, des sachets de thé et du chocolat chaud.

Concentrés

Les concentrés sont des formes puissantes de cannabis disponibles dans une variété de formats solides et liquides. Ils sont fabriqués en séparant les ingrédients actifs tels que les cannabinoïdes, les terpènes et les flavonoïdes du matériel végétal, tel que les fleurs, les feuilles et les tiges. Les distillats, le haschisch, le kief, le ambre du cannabis et la cire en sont des exemples.

Fleur séchée

La fleur séchée est la matière végétale du cannabis qui a été traitée puis séchée et prête à être fumée ou vapotée. Les exemples incluent la fleur entière et la fleur moulue.

Comestibles

Les comestibles sont des produits à base de cannabis destinés à être ingérés, c'est-à-dire qu'ils sont consommés de la même manière que des aliments. Les produits comprennent les bonbons mous et durs, le chocolat et les produits de pâtisserie.

Extraits

Les extraits de cannabis sont obtenus par séparation (extraction) des principes actifs du cannabis à l'aide de solvants. Après l'extraction, ils peuvent également être combinés à une huile porteuse pour préparer les extraits à l'ingestion. Il s'agit par exemple de produits tels que les capsules, les huiles en bouteille, les capsules molles et les atomiseurs oraux.

Préroulés

Les préroulés sont des joints préroulés assemblés et roulés par un Producteur agréé pour être achetés dans un format prêt à la consommation.

Produits topiques

Les produits topiques sont des produits tels que les lotions et les huiles qui ont été infusés avec des extraits de cannabis et destinés à être appliqués sur la surface externe du corps, y compris les cheveux, la peau et les ongles.

Vapes

Un vaporisateur est un appareil utilisé pour vapoter du cannabis. Cet accessoire alimenté par une batterie peut être acheté sous la forme d'un produit jetable tout-en-un ou d'une cartouche qui s'adapte à une batterie rechargeable. À l'intérieur des vaporisateurs et des cartouches jetables se trouve le cannabis qui est consommé par vapotage; il s'y présente sous forme liquide, tel qu'un distillat, un extrait à spectre complet ou de la résine vivante.

MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES 21

MÉTHODOLOGIE

La présente publication est un recueil de renseignements sur l'industrie du cannabis autorisé en Ontario en 2023. Les données recueillies auprès de diverses sources donnent un aperçu de l'accès au cannabis autorisé, de l'étendue de l'assortiment, du volume et des ventes, de la recherche sur les consommateurs et d'autres éléments qui permettent au public d'avoir une vue d'ensemble de la santé du secteur du cannabis autorisé de l'Ontario.

Sources

Empreinte de vente au détail : distance moyenne d'un magasin de cannabis autorisé - par habitant

Source : Rapport des détaillants autorisés de la CAJO, Statistique Canada - Population adulte (20+) : Caractéristiques ID (13+24-14), ianvier 2024

Empreinte de vente au détail : # nombre de communautés ayant accès au cannabis autorisé

Source : CAJO, Liste des municipalités de l'Ontario interdisant ou autorisant les magasins de vente de détail de cannabis, janvier 2024.

Assurance de la qualité des produits : nombre total de rappels de produits en Ontario (En glissement annuel)

Source: Gouvernement du Canada, Recherche avancée – Rappels, avis et alertes de sécurité – Canada.ca, 2023

Ventes par catégorie / sous-catégorie (fleurs séchées, préroulés, comestibles/boissons, concentrés, vapes, huiles/ingérables, topiques)

Source : Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Tendances régionales des ventes : Ventes totales (\$) par région (En glissement annuel)

Source : Rapports des détaillants agréés de la CAJO, Statistique Canada - Population adulte (20+) : Caractéristiques ID (13+24-14), janvier 2024

Tendances régionales des ventes : volume total des ventes par région (En glissement annuel)

Source : Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Comportement du consommateur :

recherche commandée par l'OCS auprès d'adultes ontariens

Tous les autres points de données :

Sources internes multiples



OCS.ca